



## L'extraversion croissante et suicidaire des échanges de l'Afrique

Jacques Berthelot (jacques.berthelot@wanadoo.fr), 12 juin 2021

### PLAN

- I – Evolution des échanges extérieurs de l'Afrique en distinguant AFN, ASS et AO
  - 1.1 – Les échanges de tous produits
  - 1.2 – Les échanges alimentaires et agricoles non alimentaires
  - 1.3 – Les échanges de matières premières non agricoles
  - 1.4 – Les échanges de produits manufacturés
- II – Critique de l'extraversion des échanges de l'Afrique
  - 2.1 – La folie prématurée de la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf)
  - 2.2 – L'irréalisme d'une stratégie extravertie d'industrialisation de l'Afrique
  - 2.3 – Prioriser le développement soutenable des Communautés économiques régionales
  - 2.4 – Dénoncer les APE
- III – Imposer la souveraineté de l'Afrique au niveau commercial, et la souveraineté alimentaire et monétaire
  - 3.1 – La nécessité pour l'Afrique de changer les règles de l'OMC
  - 3.2 – Les CER doivent imposer leur souveraineté alimentaire
  - 3.3 – Le développement autocentré de l'Afrique présuppose une souveraineté monétaire
- Conclusion

Afin de mieux comprendre l'impasse de l'orientation commerciale extravertie de l'Afrique et de ses grandes régions, il est nécessaire de commencer par analyser en profondeur les diverses composantes de l'évolution de ses échanges totaux (exportations, importations et soldes) de 1995 à 2019, par grands types de produits et selon la destination et l'origine des échanges, dont intra-africains. C'est une approche plus rigoureuse que l'utilisation systématique de modèles d'équilibre général calculable opaques car tripatouillés par des experts et auxquels personne ne comprend rien, mais que les partenaires des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux utilisent en prétendant leur conférer ainsi une preuve scientifique irréfutable.

Cet état des lieux illustre l'impasse de l'extraversion croissante des échanges de l'Afrique avec la folie de la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf) très prématurée, l'irréalisme d'une stratégie extravertie d'industrialisation, d'où la nécessité de prioriser le développement durable des Communautés économiques régionales (CER, dont la CEDEAO) et de dénoncer le paraphe intervenu le 15 mai 2021 de l'accord succédant à celui de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, notamment d'Afrique subsaharienne, qui s'appuiera sur des APE élargis à d'autres domaines que les marchandises. Une troisième partie soulignera la nécessité d'imposer la souveraineté économique de l'Afrique, en particulier alimentaire, ce qui nécessitera d'autonomiser la politique monétaire, bien au-delà des conclusions des Etats généraux de Lomé sur l'ECO-Cedeao.

### I – Evolution des échanges extérieurs de l'Afrique

On distinguera les échanges entre les principales grandes régions – Afrique septentrionale ou AFN (Maroc, Algérie, Tunisie, Lybie, Egypte, Nord Soudan), Afrique subsaharienne (ASS) et Afrique de l'Ouest (AO) – et entre 5 groupes de produits : alimentaires, alimentaire+agricoles

non alimentaires, matières premières non agricoles (métaux, minerais et combustibles, MMC) et produits manufacturés selon leur niveau technologique. Pour les principaux destinataires et fournisseurs on se limitera à l'UE, l'Afrique, la Chine, les Etats-Unis (EU) et l'Inde, sachant que, pour certaines catégories de produits d'autres pays peuvent être plus importants dans le reste de l'Europe, de l'Asie et des Amériques. Toutes les données sont extraites de la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement).

Pour ne pas surcharger l'analyse par trop de chiffres on se limitera à une comparaison des années 1995 et 2019 et on regroupera les chiffres dans 6 tableaux sur : 1) l'évolution de la part des échanges internes des continents et de l'UE28 ; 2) la part de l'Afrique (et grandes régions) dans les échanges mondiaux et le déficit par secteur ; 3) l'évolution du déficit commercial par habitant et par secteur de l'Afrique (et grandes régions) ; 4) les principaux destinataires et origines des échanges de l'Afrique ; 5) le solde des échanges de produits manufacturés de l'Afrique (et grandes régions) selon leur intensité technologique ; le taux d'auto-centrage des échanges intra-CER sur les échanges intra-Union africaine (UA).

L'Afrique s'enfonce d'année en année dans un déficit de ses échanges extérieurs, à l'exception des matières premières non agricoles (métaux, minerais et combustibles, MMC) qui sont le seul secteur excédentaire.

### **1.1 – Part des échanges internes des continents et de l'UE28 de 1995 à 2019**

Le tableau 1 montre le grand retard de l'Afrique dans le taux d'auto-centrage – part des échanges internes dans les échanges totaux – par rapport aux autres continents, même si ce taux a progressé d'un tiers entre 1995 et 2019 où il est de 15,5% pour les exportations et de 14,2% pour les importations, contre respectivement 68% et 66,1% en Europe (Russie incluse) – dont 62,8% et 59,3% dans l'UE28 (même si les 28 n'étaient pas tous dans l'UE en 1995) –, 62,5% et 65,5% en Asie + Océanie, et 54% et 39% dans les Amériques.

Tableau 1 – Evolution de la part des échanges internes des continents et de l'UE28 de 1995 à 2019

	Afrique	Europe	UE28	Asie + Océanie	Amériques
En 1995					
Exportations	11,7%	67,8%	61,8%	55,2%	53,3%
Importations	10,7%	67,0%	59,8%	57,0%	44,9%
En 2019					
Exportations	15,5%	68,0%	62,8%	62,5%	54,0%
Importations	14,2%	66,1%	59,3%	65,5%	39,0%
Changement du % de 1995 à 2019					
Exportations	+ 32,5%	+0,3%	+1,6%	+13,2%	+1,3%
Importations	+ 32,7%	-1,3%	-0,8%	+14,9%	-13,1%

Source : CNUCED

### **1.2 – Part de l'Afrique et de ses régions dans les échanges mondiaux et déficits sectoriels**

Bien que le taux d'auto-centrage de l'Afrique ait progressé d'un tiers de 1995 à 2019 (ci-dessus), le tableau 2 montre que sa part a baissé de 2,8% à 2,2% des exportations totales mondiales et de 2,8% à 2,4% des importations totales mondiales.

Il montre aussi que le déficit (exportations - importations) de l'Afrique a été multiplié par 7,2 pour ses échanges totaux dont par 9,9 pour ses échanges alimentaires et par 4,6 pour ceux de produits manufacturés tandis que l'excédent de ceux de métaux-minerais-combustibles (MMC) a été multiplié par 4. Le lecteur pourra découvrir comment ont évolué les déficits de

l'AFN, de l'ASS et de l'AO. Sans les échanges de café-cacao-thé-épices (CCTE) – qui ne sont pas des produits alimentaires de base et sont essentiellement exportés hors d'Afrique – le déficit des échanges alimentaires a été multiplié par 5,8 en ASS (de 2,7 Md\$ à 15,7 Md\$) et celui de l'AO par 30 (de 0,3 Md\$ à 8,9 Md\$).

Quant au déficit des échanges de produits alimentaires plus de matières premières agricoles non alimentaires il a été multiplié par 28 de 1995 à 2019, passant d'un excédent de 600 M\$ à un déficit de 16 Md\$, inférieur toutefois de 33% au déficit des seuls produits alimentaires (CCTE compris) de 21,3 Md\$.

Tableau 2 – Part de l'Afrique dans les échanges mondiaux et déficit par secteur en 1995 et 2019

Milliards de \$	Afrique		AFN		ASS		AO	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
Part de l'Afrique dans les échanges mondiaux totaux en 1995 et 2019								
% X mondiales	2,8%	2,2%	0,9%	0,7%	1,9%	1,5%	0,6%	0,4%
% M mondiales	2,8%	2,4%	1,1%	0,9%	1,8%	1,5%	0,5%	0,6%
Déficit total et par secteur de l'Afrique en 1995 et 2019								
Déficit tous échanges	12,8	91,6	11,6	77,5	1,2	14,1	2,9	2,3
" multiplié par		7,2		6,7		11,9		-21%
Déficit alimentaire	2,1	21,3	6,4	18,6	-4,3 M\$	2,7	-1,4	0,3
" multiplié par		9,9		2,9		+37,2%		+82%
" hors CCTE	6,2	32	5,9	16,3	0,3	15,7	1,1	8,9
" multiplié par		5,2		2,8		48		8,2
Déficit alimentaire+agri. non alim	-0,6	16,3	7,8	21,3	-8,3	-5,1	-3,3	-3,0
" multiplié par		28		2,7		-39%		1,1
Excédent de MMC	38,9	154,3	17,2	35,4	2,2	11,9	11,2	50,5
" multiplié par		4		2,1		5,5		4,5
Déficit de produits manufacturés	54,1	250,3	19,1	90,8	35	159,5	11,7	65,1
" multiplié par		4,6		4,8		4,6		5,6

Source : CNUCED ; les déficits négatifs correspondent à des excédents

Pour autant le déficit alimentaire croissant de l'Afrique ne signifie pas qu'elle dépend essentiellement des importations pour se nourrir, contrairement à l'allégation de Paul Akiwumi, Directeur de la Division de la CNUCED pour l'Afrique, les pays les moins avancés et les programmes spéciaux, selon qui "*De 2016 à 2018, l'Afrique a importé environ 85% de sa nourriture de l'extérieur du continent, entraînant une facture annuelle d'importation de nourriture de 35 milliards de dollars, qui devrait atteindre 110 milliards de dollars d'ici 2025*", déclaration faite dans un article publié le 11 août 2020 par l'OCDE<sup>1</sup> et la CNUCED<sup>2</sup>. En réalité, en tenant compte de la production africaine, sur la période 2016-18, la part des importations alimentaires extra-Afrique sur la consommation alimentaire a été de seulement 17,7% en Afrique, dont 29,2 % en Afrique du Nord, 13,1 % en ASS et 12,6 % en AO<sup>3</sup>.

### 1.3 – L'évolution du déficit commercial par habitant et par secteur de l'Afrique

Le tableau 3 montre que la population de l'Afrique a augmenté de 82,4% de 1995 à 2019 – dont de 54,5% en AFN et de 90% en ASS et AO –, d'où on déduit le déficit total et sectoriel en dollars par habitant (\$/hb) à partir du tableau 2.

Pour tous produits le déficit par habitant a été multiplié par 3,9 (de 18 \$ à 70 \$), dont par 4,3 pour l'AFN (de 74 \$ à 321 \$), par 6,3 pour l'ASS (de 2 \$ à 13 \$), et l'excédent de l'AO a

1 <https://oecd-development-matters.org/2020/08/11/covid-19-a-threat-to-food-security-in-africa/>

2 <https://unctad.org/fr/node/3092>

3 *La CNUCED a propagé le mythe d'une énorme dépendance alimentaire de l'Afrique*, SOL, 18 mai 2021 (<https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-berthelot-2021/>)

baissé de 58% (de 14,2 \$ à 5,9 \$). En particulier le déficit alimentaire de l'Afrique par hb en 2019 a doublé de 16,3 \$ à 32 \$ hors CCTE.

Tableau 3 – Evolution du déficit commercial par habitant et par secteur de l'Afrique en 1995 et 2019

En \$ par habitant	Afrique		AFN		ASS		AO	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
Population en millions d'habitants	717	1300	157	248	561	1066	203	387
% de hausse	82,4%		54,5%		90,1%		90,3%	
Déficit tous échanges en \$/hb	18	70	74	321	2	13	14	6
" multiplié par	3,9		4,3		6,3		-58%	
Déficit alimentaire en \$/hb	3	16,3	41	77	-7,6	2,5	-6,9	0,7
" multiplié par	5,4		1,9		+67%		+90%	
" hors CCTE	6,2	32	5,9	16,3	0,3	15,7	1,1	8,9
" multiplié par	5,2		2,8		48		8,2	
Déficit alimentaire+agricole non aliment.	-0,6	16,3	7,8	21,3	-8,3	-5,1	-16,4	-8,8
" multiplié par	28		2,7		-39%		-54%	
Excédent de MMC	38,9	154,3	17,2	35,4	2,2	11,9	11,2	50,5
" multiplié par	4		2,1		5,5		4,5	
Déficit de produits manufacturés	54,1	250,3	19,1	90,8	35	159,5	11,7	65,1
" multiplié par	4,6		4,8		4,6		5,6	

Source : CNUCED ; les déficits négatifs sont des excédents

## 1.4 – Les principaux destinataires et origines des échanges de l'Afrique

Le tableau 4 présente l'évolution de 1995 à 2019 de la valeur des exportations (X) et importations (M) totales et sectorielles de l'Afrique pour les principaux destinataires et fournisseurs, en se limitant, outre l'Afrique, à l'UE, la Chine, l'Inde et les Etats-Unis. Si l'UE reste de loin le principal client et fournisseur en 2019 pour tous les secteurs, sa part a nettement baissé depuis 1995 alors que celle des échanges intra-Afrique a progressé mais est dépassé par la Chine pour les fournisseurs.

Tableau 4 – Principaux destinataires et fournisseurs des échanges de l'Afrique en 1995 et 2019

	Total en Md\$		% Afrique		% UE		% Chine		% Inde		% Etats-Unis	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
Total X	111157	477003	11,7	15,5	48,2	33,2	1,3	12,5	2,2	8,0	14,8	6,0
Total M	123933	568611	10,7	14,2	43,0	29,9	2,6	17,1	1,4	4,9	9,3	5,1
Alim X	15559	58040	14,4	22,7	57,9	35,7	0,1	3,9	1,1	3,7	4,0	4,8
" M	17709	79311	12,7	18,9	36,3	24,6	1,8	3,6	2,1	4,7	15,8	5,8
Alim+agX	21432	70837	13,3	20,2	54,9	33,5	1,5	7,8	2,1	4,3	3,7	4,3
" M	20851	87017	13,0	18,9	37,3	26,1	1,6	4,1	1,9	4,5	14,8	5,9
MMC X	51792	253171	5,7	8,9	44,2	34,1	1,1	20,3	1,8	11,2	21,7	5,7
" M	12842	98843	12,7	18,6	36,3	24,6	0,7	2,0	0,2	5,0	15,8	5,8
Manuf. X	28422	109907	23,9	29,0	45,2	41,1	1,0	2,0	2,9	2,1	8,8	6,2
" M	82510	360197	8,6	10,5	49,5	31,5	3,4	25,3	1,6	5,1	9,4	5,2

Source : CNUCED ; X : exportations ; M : importations ; les pays sélectionnés ne représentent qu'une partie des échanges mondiaux

## II – Critique de l'extraversion des échanges de l'Afrique

Cette extraversion est liée à l'asservissement de l'Afrique à la domination néocoloniale de l'UE, dont française<sup>4</sup>, qui a si bien servi les intérêts des responsables politiques corrompus, en collusion avec les intérêts des multinationales étrangères, qu'ils ne veulent pas en changer. Elle est beaucoup liée aussi, pour les produits alimentaires et agricoles non alimentaires, aux subventions massives dont ont bénéficié et continuent de bénéficier les exportations de l'UE, conjuguées aux très faibles droits de douane sur les produits alimentaires de base.

<sup>4</sup> Résistances africaines à la domination néocoloniale, Le Croquant, mars 2021.

## **2.1 – La folie prématurée de la Zone continentale de libre-échange (ZLECAf)**

La ZLECAf est un projet qui peut se défendre à l'horizon 2063, celui du Plan d'action de Lagos de l'Organisation de l'Union africaine (OUA)<sup>5</sup> de 1980, à condition de n'être qu'une composante d'un projet d'unification politique pour un développement durable et solidaire. Mais il ne fallait pas mettre la charrue avant les bœufs selon un processus top down précipité de libre-échange interne accompagné d'une croissance extravertie accrue, qui ne peut qu'entraîner l'Afrique dans le mur. La ZLECAf s'inscrit dans une stratégie de « rattrapage » qui a abouti à une dépendance croissante des marchés mondiaux et de l'impérialisme néo-colonial occidental et, de plus en plus, de la stratégie impérialiste subalterne à celle de la Triade des grands pays émergents, et d'abord de la Chine, devenue le premier fournisseur et créancier de l'Afrique.

Juridiquement la ZLECAf existe depuis le 29 avril 2019 où 22 Etats l'ont ratifiée et elle est censée être mise en œuvre depuis janvier 2021 alors que ni les offres tarifaires ni les règles d'origine n'ont été finalisées. L'objectif est de libéraliser (c'est-à-dire de supprimer les droits de douane) sur 90% des lignes tarifaires des produits "non sensibles" en 10 ans pour les pays les moins avancés (PMA) et en 5 ans pour les autres. Pour les 7% au plus des lignes tarifaires en produits sensibles les non PMA devront les libéraliser en 10 ans et les PMA en 13 ans et la libéralisation commencerait en année 6 au plus tard après le début de la mise en œuvre de la ZLECAf, et les 3% des lignes tarifaires exclues de la libéralisation doivent représenter au plus 10% de la valeur des importations venant d'autres pays de l'UA sur 3 ans (2014/16 ou 2015/17).

La baisse des droits de douane est le credo de la ZLECAf puisque, selon la Commission des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union douanière continentale (UDC), pas encore adoptée, « se traduit par une plus grande ouverture sur le reste du monde que la ZLECAf en ce sens que la protection moyenne imposée par l'Afrique sur ses importations en provenance du reste du monde diminuerait à... 9,8 %, contre... 13,6 % avec la seule ZLECAf »<sup>6</sup>. Comme la baisse des droits de douane faciliterait les importations de consommations intermédiaires et équipements, le rapport en déduit que l'Afrique deviendra plus compétitive sur les produits manufacturés que les pays industrialisés et émergents comme la Chine puisque les coûts de main-d'œuvre sont nettement inférieurs en ASS. En oubliant que la productivité de la main-d'œuvre y est très inférieure à celle des pays où son coût est supérieur, du fait d'un ensemble de contraintes spécifiques qui feront longtemps obstacle à son développement : faibles infrastructures de transport, d'énergie (dont électricité) et d'accès à l'eau ; faibles compétences techniques ; fonctionnement bureaucratique voire corrompue des administrations, dont douanières, et des forces de l'ordre qui imposent de lourds prélèvements sur la circulation des produits ; accès au crédit ; forte disparité des politiques monétaires et taux de change, dont le maintien de la convertibilité en euros du franc CFA rebaptisé ECO ; énormes écarts des droits de douane, des niveaux de vie, des régimes politiques. Sans levée de ces contraintes la ZLECAf, *a fortiori* si complétée par l'UDC, entraînera une perte accrue de recettes douanières et de compétitivité, donc d'emplois<sup>7</sup>.

---

<sup>5</sup> <https://www.monde-diplomatique.fr/mav/141/ROBERT/53043>

<sup>6</sup> [https://www.iri.edu.ar/publicaciones\\_iri/analisis/cd\\_anuario\\_2014/Africa/12h.pdf](https://www.iri.edu.ar/publicaciones_iri/analisis/cd_anuario_2014/Africa/12h.pdf)

<sup>7</sup> *La folie de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC)*, SOL, 4 septembre 2017 : <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2017/10/La-folie-de-la-zone-de-libre-%C3%A9change-continentale-africaine-ZLEC-4-septembre-2017.pdf>; <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2020/01/ARCADE-Debate-on-the-Continental-African-Free-Trade-Area.pdf>

## 2.2 – L'irréalisme d'une stratégie extravertie d'industrialisation de l'Afrique

L'ex-président du Niger et alors président de la ZLECAf, Mamoudou Issoufou, a déclaré le 27 novembre 2020, lors de la 47<sup>e</sup> session du conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Union africaine (UA), que « *L'Afrique a pour ambition d'être le prochain centre manufacturier mondial* »<sup>8</sup>.

Une première remarque est que la part de l'industrie dans le PIB de l'ASS a baissé de 14,3 % en 1995 à 11 % en 2019, dont de 20 % à 11,5 % au Nigéria, de 19,5 % à 11,5 % en Afrique du Sud, de 18,9 % à 14,9 % au Maroc, de 34 % à 23,8 % en Algérie, de 19 % à 14,8 % en Tunisie. De même la part de l'agriculture dans le PIB a baissé de 20,1 % en ASS à 14 % en 2019. Certes la baisse de la part de l'agriculture et de l'industrie n'est pas en soi un indicateur de sous-développement si elle va de pair avec la hausse de la productivité et des emplois dans les services, mais ce n'est pas le cas en ASS où ils se développent surtout dans le secteur informel des emplois sous-rémunérés.

Un autre constat est que la part de l'Afrique dans les exportations mondiales de produits manufacturés (PM) est extrêmement faible et a baissé de 1995 (0,48 %) à 2019 (0,46 %) de même que pour l'ASS (car le pourcentage de l'AFN est resté quasi nul), dont une hausse de 0,05% à 0,06 % pour l'AO. Par contre la part de l'Afrique dans les importations mondiales a augmenté de 1,43 % à 1,70 %, dont de 0,02 % à 0,04 % pour l'AFN et de 1,41 % à 1,66 % pour l'ASS, dont de 0,36 % à 0,54 % pour l'AO.

Pour répondre au défi de Mamoudou Issoufou de faire de l'Afrique le « *prochain centre manufacturier mondial* » il faut différencier les échanges de PM selon leur degré de transformation, en distinguant 4 catégories (selon la CNUCED) : à forte intensité de main-d'œuvre, à technologie faible, à technologie moyenne et à technologie élevée.

Tableau 5 – Déficit accru des échanges de produits manufacturés à intensité technologique moyenne-élevée

Milliards de \$	Afrique		AFN		ASS		AO	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
Part de l'Afrique dans les échanges mondiaux de PM en 1995 et 2019								
Exportations (X)	28422	109907	10544	50282	17878	59625	1705	5892
% X mondiales de tous pays	0,48%	0,46%	≠0	≠0	0,48%	0,46%	0,05%	0,06%
Importations (M)	82510	360197	29601	137444	52909	216227	13367	70966
% M mondiales de tous pays	1,43%	1,70%	0,02%	0,04%	1,41%	1,66%	0,36%	0,54%
Déficit total et par secteur de l'Afrique en 1995 et 2019								
Déficit tous PM	54088	250290	19057	90772	35031	159517	11662	65074
" multiplié par x fois		4,63		4,76		4,55		5,58
% PM à forte intensité de main d'œuvre	5	12,7	2,5	8,4	9,2	15,1	11,9	14,8
" multiplié par x fois		2,5		3,36		1,64		1,24
% PM à faible intensité technologique	11,6	13,7	20,0	16,7	7,0	11,9	18,3	17,5
" multiplié par x fois		1,18		0,84		1,70		0,96
% PM à intensité technologique moyenne	46,7	40,2	54,5	45,8	42,5	37,0	42,2	38,0
" multiplié par x fois		0,86		0,84		0,87		0,90
% PM à intensité technologique élevée	36,6	33,4	28,0	29,0	41,3	35,9	27,6	29,7
" multiplié par x fois		0,91		1,04		0,87		1,09

Source : CNUCED ; les déficits négatifs correspondent à des excédents

On constate donc que, pour l'Afrique, il n'y a pas eu de progrès dans la remontée des chaînes de valeur de PM, bien au contraire, puisque la part du déficit total des PM à forte intensité de main-d'œuvre et à technologie faible a augmenté alors celle des PM à technologie moyenne et

<sup>8</sup> <https://www.niametles2jours.com/l-uemoa/gestion-publique/2811-6248-l-afrique-a-pour-ambition-d-etre-le-prochain-centre-manufacturier-mondial-issoufou-mahamadou>

élevée a baissé. Les mêmes tendances ont été observées pour l'ASS mais pour l'AFN et l'AO l'évolution est plus complexe : baisse de la part des PM à technologie faible et hausse de la part des PM à technologie élevée.

Dans ce contexte on est tenté de préconiser pour l'ASS une stratégie modeste d'industrialisation renonçant à être compétitive au niveau des chaînes de valeur mondiales, comme le suggèrent Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye : « *La création d'emplois décents en Afrique passera plutôt par les millions de nano-entreprises (familiales, individuelles) qui emploient la quasi-totalité de la population africaine... Plus que 80 % des emplois en Afrique francophone sont des situations d'auto-emploi... Une troisième voie pourrait être celle consistant à créer des écosystèmes dans lesquels ces nano-entreprises pourraient se regrouper sous forme d'entreprises sociales et solidaires, et cela dans une logique de chaîne de valeur... afin de leur faciliter un accès progressif à un statut formel, en favorisant ainsi une croissance inclusive* »<sup>9</sup>.

### **2.3 – Prioriser le développement soutenable des Communautés économiques régionales**

Les CER d'Afrique ne sont pas sur la voie de l'intégration continentale programmée par la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) puisque la part de leurs échanges intra-CER (Communauté économique régionale) dans leurs échanges intra-Afrique a baissé de 1995 à 2019 et il est donc impératif de commencer par consolider l'intégration régionale intra-CER.

Pour l'ensemble des produits, le taux d'auto-centrage – pourcentage des échanges intra-CER sur les échanges intra-UA – a baissé davantage pour les importations que pour les exportations, lequel a même légèrement augmenté en ASS du fait d'une forte hausse en Afrique australe (AU). D'une façon générale dans l'ensemble des secteurs de produits le taux d'auto-centrage des CER de l'ASS est bien supérieur à celui de l'AFN, pour les exportations comme pour les importations et il est le plus faible en AFN pour les produits alimentaires et agricoles. L'Afrique centrale (AC) a les taux d'auto-centrage de très loin les plus faibles, surtout pour les produits alimentaires et agricoles et ils le sont davantage pour les importations que pour les exportations.

Tableau 6 – Taux d'auto-centrage des échanges intra-CER sur les échanges intra-Afrique

Pourcentages	AFN		ASS		AO		AE		AC		AU	
	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019	1995	2019
X totales	88,6	64,7	94,5	95,8	79,7	52,8	76,4	46,5	34,9	21,2	36,8	48,5
M totales	78,0	53,7	97,4	93,2	81,8	69,3	35,4	31,9	18,7	12,4	80,4	65,2
X alimentaires	78,4	49,4	90,9	90,9	68,8	81,5	63,0	55,2	71,2	59,9	44,4	57,8
M alimentaires	48,5	40,8	97,6	89,4	86,3	72,4	52,7	49,6	8,0	6,5	81,9	88,3
X al+agr non al.	81,4	50,0	70,8	83,2	64,7	77,7	65,1	52,9	42,8	43,5	45,1	58,5
M alagr non al.	38,6	39,5	97,8	89,8	85,5	70,9	51,7	49,4	10,1	6,8	75,5	87,2
X de MMC	87,8	82,4	94,5	97,0	88,1	41,6	71,9	31,7	23,1	7,0	30,2	61,8
M de MMC	103	97,4	95,5	97,9	86,8	90,8	44,4	22,6	14,7	13,1	52,5	22,5
X de PM	90,9	61,1	98,5	98,5	79,6	82,8	89,1	60,4	51,6	46,0	36,8	43,4
M de PM	97,5	49,5	98,0	90,8	72,5	48,9	28,8	24,0	18,8	13,8	91,1	90,5

Pour les produits alimentaires et agricoles c'est l'AO qui a les taux d'auto-centrage les plus élevés, suivie par l'AU et l'AE. Pour les métaux-minerais-combustibles (MMC) l'auto-centrage des exportations a baissé de moitié en AO alors qu'il a doublé en AU. Inversement pour les importations de MMC l'auto-centrage a augmenté en AO et fortement baissé en AU.

<sup>9</sup> Fatou Gueye et Alimadou Aly Mbaye, *Obstacles à la création d'emplois décents et politiques de l'emploi en Afrique*, Afrique contemporaine, n° 266, 2018/2, p. 156-159.

Pour les produits manufacturés l'auto-centrage des exportations de l'AO est le double de celui d'AU en 2019 mais deux fois inférieur pour les importations.

Puisque le projet de ZLECAf au niveau continental est irréaliste et non opérationnel à moyen terme, tous les efforts doivent être recentrés sur l'approfondissement de l'intégration régionale pendant au moins une génération pour accroître les échanges intra-CER, en commençant déjà par l'intégration nationale dans chaque Etat, au lieu de mobiliser ses forces sur une intégration continentale prématurée, en pensant que, par un processus *top-down*, elle percolerait vers les intégrations régionales. D'autant que le renforcement des intégrations commerciales régionales comme continentale implique un renforcement préalable de l'intégration dans tous les domaines : politique d'abord – la volonté d'aller vers les Etats-Unis d'Afrique et de chaque CER, fondée sur un minimum de solidarité budgétaire par une politique de redistribution minimale des revenus au profit des entreprises et ménages défavorisés – et sur tous les autres aspects : économique, monétaire, financier, social, environnemental et culturel.

## **2.4 – Dénoncer les APE**

Alors que l'Accord qui va succéder à celui de Cotonou ayant régi les relations, principalement commerciales mais pas seulement, entre l'UE et les pays ACP arrive à expiration en novembre 2021, le nouvel Accord a été paraphé le 15 avril 2021 à Bruxelles entre les négociateurs en chef (Ministres de l'économie ou du commerce) de l'UE et de la Communauté des Etats ACP (Afrique-Caraïbes-pacifique) pour une durée de 20 ans<sup>10</sup>.

Le scandale est que l'UE a réussi à imposer aux pays ACP – notamment à l'ASS qui représente 94% de la population des pays ACP – de baser leur coopération commerciale à venir sur les APE (Accords de Partenariat Economique), qui plus est élargis à d'autres domaines que les échanges de produits (services, propriété intellectuelle, marchés publics, concurrence) et sur le soutien politique et financier de l'UE à la mise en œuvre de la ZLECAf : « *Les parties conviennent que la mise en œuvre des APE, de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'autres accords commerciaux applicables, sont complémentaires et se soutiennent mutuellement, tout en contribuant à l'approfondissement du processus d'intégration régionale et continentale* »<sup>11</sup>. Alors même que les APE sont massivement rejetés par la société civile, y compris par la plupart des petites et moyennes entreprises, puisqu'ils ont accru la paupérisation de la grande majorité de la population, en dépit de l'assertion récurrente que l'Afrique a bénéficié d'un taux de croissance du PIB parmi les plus élevés au monde depuis 20 ans car cela s'est accompagné d'un taux d'inégalités des revenus parmi les plus élevés<sup>12</sup>.

De fait les APE ont été imposés aux pays ACP par 12 mensonges de l'UE<sup>13</sup> :

---

<sup>10</sup> <https://www.bilaterals.org/?l-accord-qui-succede-au-traite-ue>. Notez que le paraphe n'est pas la signature formelle par les Chefs d'Etat. Ainsi le Nigéria avait paraphé l'APE régional le 10 avril 2014 mais a jusqu'à présent refusé de le signer formellement.

<sup>11</sup> <https://www.bilaterals.org/eu-acp-post-cotonou-agreement-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167-44167>

<sup>12</sup> <https://wid.world/document/income-inequality-in-africa-1990-2017-wid-world-issue-brief-2019-06/>

<sup>13</sup> <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-berthelot-2020/>; J. Berthelot, *Vous avez dit LIBRE échange ? L'accord de Partenariat Economique Union européenne-Afrique de l'Ouest*, L'Harmattan, juin 2018; *Did you say FREE trade ? The Economic 'Partnership' Agreement European Union-West Africa*, Paris, L'Harmattan, September 2018.



Premier mensonge : l'Accord de Cotonou de 2000 prescrivant des signer des APE avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 n'était pas une contrainte de l'OMC sous prétexte que l'UE a été condamnée à l'OMC à transformer ses Accords préférentiels de Lomé avec les pays ACP en accords de libre-échange (ALE) sur plainte des pays d'Amérique latine exportateurs de bananes de devoir payer des droits de douane à l'UE alors que celles des pays ACP n'étaient pas taxées. Car l'UE a choisi de ne pas faire appel pour imposer l'ouverture des marchés ACP à ses exportations puisque le principe de non-discrimination du GATT ne joue que selon l'origine géographique des membres, pas selon leur niveau de développement comme l'atteste le Système des Préférences Généralisées (SPG) de l'UE établi en 1971 accordant une réduction des droits aux pays en développement (PED). Or le PIB par tête des pays d'Amérique latine exportateurs (surtout Equateur, Colombie, Pérou) était 2,3 fois supérieur à celui des 3 pays d'ASS – Cameroun, Côte d'Ivoire (CI), Ghana – en 1995 et 3,9 fois en 2016. D'ailleurs les Etats-Unis ont instauré aussi en mai 2000 un accord préférentiel (AGOA) pour les pays d'ASS, renouvelé en 2015 pour 10 ans avec le consensus des Membres de l'OMC. La CE a aussi renié sa Décision « Tout Sauf les Armes » de 2001, une variante du SPG plus favorable pour les pays les moins avancés (PMA), en leur imposant de supprimer aussi leurs droits de douane sur 80% de leurs importations de l'UE dans les APE régionaux, refusant la proposition de la Chambre des Communes de déduire de ces 80% la part des importations venant des PMA.

2<sup>e</sup> mensonge : l'UE a refusé de publier trois études d'impact de l'APE d'AO, qui ont été fuitées, car leurs conclusions étaient négatives, en écrivant à l'ONG CRIDEV qu'elle ne les avait pas commanditées, ajoutant que le rapport de l'IFPRI de janvier 2016 ne lui avait pas été communiqué, contrairement aux preuves écrites dans ces rapports.

3<sup>e</sup> mensonge : l'UE a longtemps affirmé que le PAPED (programme d'appui aux APE) apporterait une forte contribution financière à l'AO mais a fini par reconnaître qu'il ne s'agit que d'un ré-étiquetage des aides habituelles du FED (Fonds européen de développement), de la BEI (Banque européenne d'investissement) et du Budget de l'UE, sans apport spécifique pour l'APE. Or une bonne partie des aides à l'AO sont désormais détournées vers le freinage des migrations vers l'UE, et la promotion des PPP (Partenariats Public Privé) qui endettent à long terme les pays d'ASS pour la construction de leurs infrastructures en apportant des garanties à ces investissements privés (« Alliance pour un investissement des emplois durables »).

4<sup>e</sup> mensonge : les sauvegardes bilatérales et multilatérales profiteront bien plus à l'UE qu'aux pays ACP et ne joueraient qu'en cas de hausse des quantités importées et pas en cas de baisse des prix, alors que l'UE bénéficie de la Sauvegarde spéciale de l'Accord sur l'agriculture (AsA) et la CEDEAO ne pourra utiliser sa Taxe complémentaire de Protection qui joue aussi en cas de baisse des prix.

5<sup>e</sup> mensonge : les APE nient l'existence de subventions aux exportations agricoles de l'UE sous prétexte qu'elles sont essentiellement notifiées dans la « boîte verte » à l'OMC, censée ne pas avoir d'impact de dumping alors que l'Organe d'appel de l'OMC a jugé 4 fois que les subventions internes, y compris « découplées », participent au dumping. Or ces subventions considérables ont eu pour effet de réduire fortement la compétitivité des produits alimentaires et agricoles de l'Afrique, entraînant son déficit alimentaire et la perte de millions d'emplois.

6<sup>e</sup> mensonge : les APE sont censées promouvoir le développement régional mais, pour passer outre au refus du Nigéria de signer l'APE régionale, elle a promu la mise en oeuvre des APE intérimaires (APEi) de CI et du Ghana depuis la fin 2016, ce qui désintègre la CEDEAO.

7<sup>e</sup> mensonge : en soutenant politiquement et financièrement la ZLECAf l'UE torpille l'intégration des Communautés économiques régionales (dont la CEDEAO) tout en asséchant les budgets des Etats les moins compétitifs puisque le premier objectif de la ZLECAf est de réduire de 90% les droits de douane dans les échanges intra-africains, offrant des profits accrus aux multinationales de l'UE en position de force sur le marché africain.

8<sup>e</sup> mensonge : l'étude d'impact de l'APE d'AO menée en mars 2016 par l'UE est truffée de contre-vérités factuelles et scientifiques. Car elle incapable d'évaluer l'impact de l'APE sur la période 2015-35 en comparant leur situation sans APE et avec APE puisqu'elle considère que la situation de base en 2015 sans APE aurait été que les pays non PMA – Nigéria, CI et Ghana – relevaient du régime du SPG alors que la situation de la CI et du Ghana était restée identique à celle des PMA depuis les indépendances : exportations non taxées par l'UE.

9<sup>e</sup> mensonge : l'UE anticipe une hausse des exportations avec l'APE d'AO « avec les plus fortes augmentations dans les secteurs suivants : céréales (10,2 %), autres produits alimentaires (9,9 %), viande rouge (8,4 %) et vêtements (12,8 %) ». Or les céréales sont les principales importations agricoles de l'AO, passées de 0,9 Md\$ en 2000 à 5,3 Md\$ en 2018, la part de l'UE étant passée de 16 % à 8 %. De même l'UE n'a pas importé un seul kg de bœuf de l'AO de 2000 à 2019. Cette ignorance de l'UE sur la réalité de l'agriculture d'AO, son principal secteur productif, en dit long sur la fiabilité de son étude.

10<sup>e</sup> mensonge : l'UE affirme que les APE n'auraient pas d'impact négatif sur les produits agricoles s'ils les placent dans les 20 % des importations non libéralisées. Mais 37,5 % des importations agricoles de l'AO seraient libéralisées après le Brexit.

11<sup>e</sup> mensonge : l'UE a caché à l'AO la forte érosion de ses préférences commerciales liée aux autres ALE (accords de libre-échange) conclus avec d'autres pays, dont ceux d'Amérique latine qui bénéficient aussi de l'accès à droits nuls au marché de l'UE sur les mêmes produits alimentaires que l'ASS. Et l'UE n'impose pas aux signataires d'ALE de respecter les conventions internationales (sur les droits humains et sociaux, l'environnement et la bonne gouvernance) qu'elle exige des pays ACP pour leur accorder le statut SPG+.

12<sup>e</sup> mensonge : loin de promouvoir le développement et l'emploi pour les millions de jeunes arrivant chaque année sur le marché du travail, l'absence de perspectives d'avenir les poussent à risquer leur vie soit en traversant la Méditerranée, alors même que l'UE s'efforcera de les renvoyer en AO, soit en s'enrôlant dans les mouvements jihadistes pour survivre. L'UE se tire ainsi une balle dans le pied car, en empêchant l'Afrique d'assurer d'abord sa souveraineté alimentaire et la protection de ses industries naissantes comme elle l'a fait et continue à le faire par une protection efficace de son marché intérieur, elle se prive de l'énorme potentiel à long terme des exportations de produits et services européens à haute valeur ajoutée si les APE étaient supprimés.

Il faut également dénoncer les ALECA (accords de libre échanges complets et approfondis) que l'UE veut imposer à la Tunisie et au Maroc, mais la place manque ici pour une critique crédible.

### **III – Imposer la souveraineté de l’Afrique au niveau commercial, et la souveraineté alimentaire et monétaire**

Bien que l’UE reste le principal client et fournisseur pour les 4 grandes catégories de produits, l’Afrique doit prendre ses distances avec elle pour sortir de son asservissement séculaire à la domination néocoloniale dans la mesure où elle a servi et continue de servir les intérêts des élites africaines. Déjà la part de l’UE a baissé significativement depuis 2020 du fait du Brexit, même si le Royaume-Uni va poursuivre la même politique néocoloniale que l’UE27 en concluant des accords bilatéraux calqués sur les APE avec chacun des pays ACP, comme elle l’a déjà fait avec le Ghana. Mais il peut paraître paradoxal de souligner l’intérêt que l’Afrique peut avoir à s’investir davantage à l’OMC pour en changer les règles.

#### **3.1 – La nécessité pour l’Afrique de changer les règles de l’OMC**

Puisque l’Afrique est le continent qui a le plus souffert de la domination multiforme de l’UE sur son économie et ses autres politiques, elle est aussi celui qui, paradoxalement, peut le plus changer en profondeur les règles inéquitables de l’OMC. Car il ne faut pas imputer à l’OMC personne morale les causes de ses dysfonctionnements imputables à ses Membres les plus puissants, essentiellement l’UE et les Etats-Unis (EU) qui en violent massivement les règles qu’ils ont pourtant élaborées en face à face durant l’Uruguay Round<sup>14</sup>. Condamner l’OMC en tant qu’organisation c’est condamner le combat des pays en développement (PED), très majoritaires à l’OMC, pour en changer radicalement les règles. Car, malgré tout, les Accords de libre-échange (ALE) bilatéraux sont pires que l’OMC qui a un Organe de règlement des différends mais dont l’UE et les EU ne veulent pas reconnaître certains jugements de son Organe d’appel lorsqu’ils contrarient leurs intérêts. C’est le cas en particulier de ses jugements de décembre 2001 et décembre 2002 dans l’affaire des Produits laitiers du Canada sur la définition du dumping qui doit prendre en compte toutes les subventions agricoles internes et celui de mars 2005 dans l’affaire Coton des EU y ayant inclus en outre les aides « découplées ».

Car la Commission européenne sait que l’objectif des autres membres de l’OMC est de mettre fin au caractère prétendu *sans effet de distorsion des échanges* des aides agricoles découplées notifiées en *boite verte* et secondairement de celles notifiées en *boite bleue* car plafonnées. Car sans ces aides notifiées en *boite verte* de l’OMC – qui ont représenté 86 % des 56,9 Md€ du Budget de la Politique Agricole Commune (PAC) de 2019, dont 35,5 Md€ pour les aides directes découplées et 13,5 Md€ pour celles au développement rural – auquel s’ajoutent 4,7 Md€ à notifier en *boite bleue*, pratiquement aucun agriculteur de l’UE ne pourrait survivre. Comme les exportations agricoles ont représenté un pourcentage croissant de la production, de 19,4 % en 2000 à 32,1 % en 2018 – pas tant en volume qu’en valeur du fait de produits de plus en plus transformés –, les subventions aux exportations agricoles sont passées de 7,8 Md€ en 2000 à 18,4 Md€ en 2018.

L’absurdité de ce système se révèle notamment dans le fait que l’UE ne notifie aucune subvention au coton, dont à celui exporté, puisque deux tiers des subventions sont notifiées dans la *boîte verte* comme étant découplées et un tiers dans la *boîte bleue* des aides couplées plafonnées<sup>15</sup>. Car les subventions de l’UE au coton ont été en moyenne de 896 M\$ par an

---

<sup>14</sup> <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2020/01/Ne-pas-supprimer-l%E2%80%99OMC-mais-son-contr%C3%B4le-par-le-duopole-EU-UE-06-03-21.pdf>

<sup>15</sup> <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2019/01/La-Journ%C3%A9e-mondiale-du-coton-de-l-OMC-peut-elle-r%C3%A9pondre-aux-difficult%C3%A9s-des-agriculteurs-dASS-17-10-2019-1.pdf>

entre 2010 et 2018, soit 2 800 \$ par tonne, le montant le plus élevé au monde (4,2 fois plus que les 657 \$ des EU), avec un taux de dumping moyen (rapport entre les subventions et la valeur FAB à l'exportation) de 168 % de 2016 à 2018. Certes l'UE n'exporte pas de coton brut en ASS mais elle en exporte plus que le Bénin ou le Burkina Faso ou le Mali, et elle contribue donc fortement à la baisse du prix mondial du coton.

Car, malgré ses prétentions, la ZLECAf n'est pas en mesure d'influer sur les règles de l'OMC, notamment celles sur le dumping, puisqu'elle n'est pas Membre de l'OMC, pas plus d'ailleurs que les CER, dont la CEDEAO en AO, même si la plupart des Etats africains sont membres de l'OMC (notamment les 15 de la CEDEAO). La première chose à faire est donc que les CER deviennent membres de l'OMC, comme l'UE qui négocie au nom de tous ses Etats membres, et pour cela les négociateurs des CER à l'OMC doivent être capables de dénoncer les exigences que pourra avancer le Secrétariat de l'OMC soumis aux pressions de l'UE pour ne pas faciliter leur admission qui contrarierait sa domination sur l'Afrique. Mais il y a fort à faire puisque le groupe africain des membres de l'OMC n'a pas lui-même compris les effets de distorsion des échanges des subventions des boîtes verte et bleue<sup>16</sup>.

### **3.2 – Les CER doivent imposer leur souveraineté alimentaire**

Cela doit être l'objectif prioritaire de l'Afrique puisque les deux tiers des actifs de l'ASS et le tiers de ceux de l'AFN travaillent dans les secteurs agriculture-élevage-pêche-forêts, seuls secteurs susceptibles de créer les dizaines de millions d'emplois pour les jeunes supplémentaires qui vont arriver chaque année sur le marché du travail. Cela implique de refonder la politique agricole de la CEDEAO (et autres CER) sur cinq piliers : une réforme radicale du foncier agricole ; une garantie de prix agricoles durablement rémunérateurs ; la promotion des systèmes de production agroécologiques ; la compensation des hausses de prix agricoles pour les consommateurs et le changement de leurs habitudes alimentaires.

#### **3.2.1 – Une réforme radicale du foncier agricole**

Il est nécessaire de garantir aux agriculteurs et éleveurs un accès pérenne au foncier agricole répartissant les droits à produire entre un grand nombre de paysans réunis dans des communautés villageoises. Car la terre fait partie des « communs ». Même si l'appropriation individuelle des terrains urbains s'est généralisée et même si les lois foncières de la plupart des pays d'AO ont reconnu à l'État la propriété juridique éminente des terres agricoles et des droits d'usage aux communautés villageoises, les présidents de la République se sont généralement arrogé le droit d'accorder de façon opaque des concessions de très longue durée à des spéculateurs, principalement pour réexporter les produits alimentaires ou agrocarburants. La sociologue Denise Paulme rapportait en 1963 les propos d'un chef traditionnel nigérien : « *À mon sens, la terre appartient à une grande famille dont beaucoup de membres sont morts, quelques-uns sont vivants et dont le plus grand nombre est encore à naître* » et elle ajoutait : « *En définitive, les droits fonciers font partie du statut des personnes, ils en sont un aspect : être sans terre équivaldrait à se trouver sans parents, situation inconcevable... Partout, les liens entre les hommes comptent plus que les droits sur les choses... Les sociologues et, avec eux, nombre d'Africains, répondront qu'une législation orientée par des motifs purement économiques déboucherait inévitablement sur le chaos social et la paupérisation* »<sup>8</sup>.

---

<sup>16</sup> <https://www.sol-asso.fr/wp-content/uploads/2019/12/Unifier-les-positions-des-pays-en-d%C3%A9veloppement-sur-la-bo%C3%AEte-verte-et-la-bo%C3%AEte-bleue-SOL-13-d%C3%A9cembre-2019.pdf>

Dans *Sur la crise*, Samir Amin a rappelé que « *La Chine et le Vietnam fournissent l'exemple, unique, d'un système de gestion de l'accès au sol qui n'est ni fondé sur la propriété privée, ni sur la 'coutume', mais sur un droit révolutionnaire nouveau, ignoré partout ailleurs, qui est celui de tous les paysans (définis comme les habitants d'un village) à un accès égal à la terre... Idéalement, le modèle implique la double affirmation des droits de l'État (seul propriétaire) et de l'usufuitier (la famille paysanne). L'État garantit le partage égal des terres du village entre toutes les familles. Il interdit tout usage autre que la culture familiale, par exemple la location. Il garantit que le produit des investissements faits par l'usufuitier lui revienne dans l'immédiat par son droit de propriété sur toute la production de l'exploitation... à plus long terme par l'héritage de l'usufruit au bénéfice exclusif des enfants demeurés sur l'exploitation (l'émigré définitif perd son droit d'accès au sol qui retombe dans le panier des terres à redistribuer)* »<sup>17</sup>. Il est un fait que la garantie pour les paysans chinois de retrouver leur parcelle de terre au village explique à la fois qu'ils n'ont pas hésité à aller travailler une grande partie de l'année, voire plusieurs années de suite dans les grandes villes, notamment de l'est du pays, tout en étant assurés de retrouver leur parcelle au village.

Incidentement il m'a été reproché de fermer les yeux sur l'accaparement des terres d'Afrique par la Chine mais il ressort de l'analyse détaillée de l'Association GRAIN sur l'accaparement des terres en Afrique à des fins alimentaires que celui de la Chine a porté sur 334 900 ha, soit 8 fois moins que les 2,661 millions d'ha de 11 pays d'Europe de l'Ouest, le Royaume-Uni à lui seul comptant 763 468 ha, suivi de la France (414 699 ha), l'Espagne (286 000 ha), les Pays-Bas (237 826 ha), le Luxembourg (216 269 ha), l'Italie (189 558 ha), l'Allemagne (138 164 ha), la Suisse (108 300 ha), le Portugal (71 917 ha), la Suède (23 000 ha), la Norvège (13 218 Ha)<sup>18</sup>. Mais ces constats n'absolvent pas le fait que la Chine est devenue le premier exportateur et le premier créancier de l'Afrique, ce qui ne va pas sans gros dégâts<sup>19</sup>.

### **3.2.2 – Garantir des prix agricoles durablement rémunérateurs**

Compte tenu du déficit alimentaire croissant de l'Afrique, en particulier de l'ASS si l'on exclut les produits qui ne sont pas des produits alimentaires de base et sont essentiellement exportés – café, cacao, thé, épices, coton, fleurs – et de l'explosion à venir de la population, la priorité est de promouvoir la production des produits alimentaires de base, ce qui implique de garantir des prix stables et rémunérateurs aux producteurs. Pour ce faire, il suffit d'appliquer les outils qui ont été si efficaces pour les agriculteurs de l'UE avant la réforme de la PAC (Politique agricole commune) de 1992 : des prélèvements variables à l'importation représentés par la différence entre les prix rémunérateurs retenus pour la campagne agricole au stade de gros dans une zone représentative et les prix CAF (coûts-assurances-fret) dans l'un des principaux ports (ou aéroports ou gares) d'arrivée sur le territoire national ou régional. Comme les prélèvements variables sont établis en monnaie nationale (ou régionale), cela assure une bien meilleure protection que des droits de douane *ad valorem* représentant un pourcentage du prix CAF à l'importation généralement libellé en dollars ou en euros, compte tenu de la forte fluctuation des prix mondiaux en dollars et des taux de change. La réfutation

---

<sup>17</sup> Samir Amin, *Sur la crise. Sortir de la crise du capitalisme ou sortir du capitalisme en crise*, Le Temps des cerises, 2009.

<sup>18</sup>

<https://grain.org/media/W1siZiIsIjIwMTYvMDgvMzAvMTZfNDdfMDhfMzIxX0xhbmRncmFiX2RlYWxzXzIwMTVfRlJfQW5uZXhIXzFfZmluYWxfdjIucGRmI1I1d>

<sup>19</sup> <https://www.latribune.fr/opinions/tribunes/chinafrique-le-temps-des-problemes-880005.html>;  
<https://www.cadtm.org/La-politique-de-prets-chinoise-en-Afrique-subsaharienne>

des objections à la mise en œuvre des prélèvements variables est établie dans le livre *Réguler les prix agricoles*<sup>20</sup>.

Puisque la mise en place de prix agricoles rémunérateurs n'est pas crédible au niveau de l'UA (ZLECAf) elle doit se faire au niveau de chaque CER comme la CEDEAO (ou la CAE en Afrique de l'Est) qui disposent d'un TEC (tarif extérieur commun), même s'il n'est pas bien respecté<sup>21</sup>. Le relèvement des prix agricoles à un niveau rémunérateur s'étalerait sur une période de 5 à 10 ans, parallèlement à des mesures protégeant le pouvoir d'achat des ménages défavorisés.

Encore faut-il que soient financés par l'État et/ou les collectivités territoriales en amont et en aval de la production toutes les mesures d'accompagnement nécessaires : accès au crédit agricole à des taux raisonnables, améliorations des routes, sanctions dissuasives des prélèvements illicites des forces de l'ordre sur la commercialisation des produits, infrastructures minimales et surveillance du bon fonctionnement des marchés locaux, aides à la constitution de stocks villageois de produits vivriers et surveillance de la spéculation des commerçants, etc.

### **3.2.3 – Promouvoir des systèmes de production agroécologiques**

Alors que, sous couvert d'une *agriculture doublement verte*, les firmes multinationales de l'agrobusiness et la Banque africaine de développement s'efforcent de promouvoir le modèle conventionnel dominant de systèmes de production intensifs en engrais chimiques, pesticides et motorisation lourde, voire OGM, il est indispensable aussi bien pour lutter contre l'effet de serre que pour le maintien de la biodiversité et la hausse durable des rendements, de promouvoir des systèmes de production agroécologiques à forte intensité de main-d'œuvre dans des exploitations de superficie limitée<sup>22</sup>. Le meilleur et peu coûteux moyen de vulgarisation consiste à financer les échanges d'expérience entre les agriculteurs.

### **3.2.4 – Compenser les hausses de prix agricoles pour les consommateurs**

Autant il est indispensable d'augmenter et de stabiliser les prix aux producteurs, autant cela ne doit pas pénaliser la grande majorité des consommateurs au pouvoir d'achat très limité et qui consacrent déjà une forte part de leur budget à l'alimentation, a fortiori avec la pandémie du COVID-19. Sinon cela susciterait des émeutes de la faim comme on l'a constaté durant la flambée des prix alimentaires des années 2008-09.

La solution à ce problème implique une aide internationale importante durant une dizaine d'années pour financer des programmes d'aide alimentaire intérieure s'inspirant des politiques de l'Inde, des États-Unis et du Brésil (du Président Lula). Les ménages recevraient des coupons d'achat en produits vivriers locaux disponibles dans des boutiques agréées en fonction de leur niveau de vie, et la disponibilité des produits vivriers serait renforcée par l'aide à la constitution de stocks villageois payés à des prix minima aux producteurs, comme en Inde, mais en évitant la constitution de stocks massifs difficiles à conserver en bon état et impliquant une gestion bureaucratique. La loi indienne sur la sécurité alimentaire nationale de 2013 porte sur une allocation de 5 kg/mois/personne, soit 60 kg par an, de céréales de base

---

<sup>20</sup> J. Berthelot, *Réguler les prix agricoles*, L'Harmattan, 2013.

<sup>21</sup> [https://www.wto.org/french/tratop\\_f/tpr\\_f/s362-00\\_f.pdf](https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s362-00_f.pdf)

<sup>22</sup> Marc Dufumier et Olivier Le Naire, *L'agroécologie peut nous sauver*, Actes Sud, 2019; SOL, *Festival des solutions fertiles*, 4 et 5 juin 2021, <https://www.sol-asso.fr/festival-des-solutions-fertiles/>.

(essentiellement blé et riz) pour 75% de la population rurale et 50% de la population urbaine et des allocations supplémentaires à certains groupes défavorisés dont les femmes enceintes et jeunes enfants et le subventionnement des repas scolaires de midi. Incidemment l'Inde a accordé 5 kg de plus pour 3 mois à 80 % de la population pour alléger le coût du COVID-19.

En se basant sur l'exemple de l'Inde cela impliquerait pour l'ASS, dont 60 % de la population était rurale en 2018, de subventionner 42,5 Mt par an de produits vivriers locaux (céréales, haricots secs, huile, tubercules, voire bananes plantains). Les dysfonctionnements du système indien ont conduit à des améliorations récentes, dont le versement en espèces sur carte électronique par ménage (impliquant un compte bancaire) leur permettant d'acheter dans des magasins agréés, voire sur le marché dans certaines conditions. Pour l'ASS on peut en première approximation se baser sur environ 15 Md\$ par an dans la mesure où l'Inde a notifié à l'OMC 16,3 Md\$ pour son aide alimentaire intérieure pour 2016-17 (dernière notification). Cette aide pourrait être mobilisée par des prêts concessionnels de l'AID, filiale de la Banque mondiale, sur une échéance de 35 ans avec différé d'amortissement de 10 ans. Cela peut paraître très élevé mais cela serait très rentable en permettant de réduire le déficit alimentaire de l'Afrique, de lutter contre l'effet de serre et d'améliorer la biodiversité tout en créant les dizaines de millions d'emplois chaque année pour les jeunes entrant sur le marché du travail.

### **3.2.5 – Le nécessaire recentrage des habitudes alimentaires sur les produits africains**

Il faut enfin changer les habitudes alimentaires en les détournant de la consommation de produits alimentaires de base que le climat de l'Afrique ne permet pas de produire suffisamment et qui sont donc importés. Il s'agit principalement du blé et à un moindre égard du riz. En ASS, la production de blé – limitée à l'Afrique orientale de l'Erythrée à l'Afrique du Sud car le climat de l'AO et de l'Afrique centrale interdit sa production – est passée de 4,5 Mt en 1999-2000 à 7,9 Mt en 2019-20, en hausse de 2,70 % par an et, comme la population a augmenté de 2,62 % par an (de 637 M en 2000 à 1,094 Md en 2020), la production par tête a pratiquement stagné (+ 0,08 %). Par contre la production de riz a augmenté de 7,2 Mt à 19,2 Mt, soit de 4,80 % par an et de 2,10 % par tête/an. Mais les importations de blé ont augmenté plus vite : de 7,9 Mt en 1999-2000 à 26,2 Mt en 2019-20, soit de 5,9 % par an. La consommation (production + importations – exportations) est passée de 12,1 Mt à 33,1 Mt, en hausse de 4,9 % par an et la consommation par tête de 2,3 % par an. Au total la consommation de blé + riz est passée de 24,2 Mt à 65,5 Mt, tandis que celle des céréales locales (mil + sorgho + maïs + fonio) passait de 67,8 Mt à 85,60 Mt, traduisant une hausse de 64 % (de 26,4 % à 43,3 %) de la part du blé + riz dans la consommation céréalière totale.

Car les rendements des céréales locales ont très peu augmenté en 20 ans : de 0,14 % par an pour le mil (de 694 kg/ha à 715 kg) et de 0,82 % pour le sorgho (de 820 à 973 kg) même s'ils ont augmenté de 1,18 % pour le maïs (de 1 590 kg à 2 033 kg, car il a bénéficié des engrais sur le coton en AO). Comme les Nations unies anticipent une population de 2,2 milliards en ASS en 2050, en hausse de 2,22 % par an depuis 2020, en conservant le taux annuel de hausse de la consommation par tête de 1999-2000 à 2019-20, les importations de blé passeraient à 130 Mt et celles de riz à 51 Mt.

Mais le prix du blé va fatalement augmenter puisque les rendements stagnent depuis 15 à 20 ans dans les pays exportateurs – bien que non limités dans l'utilisation d'engrais chimiques et pesticides – et ils vont diminuer dans les pays développés, notamment dans l'UE compte tenu de la baisse de l'utilisation de ces intrants chimiques voulue par la population et de la promotion de l'agriculture biologique aux rendements plus faibles. Comme les pays arabes et

d'Asie occidentale au climat aride n'ont pas l'alternative de la consommation des céréales tropicales et des racines et tubercules comme l'ASS, et qu'ils auront plus de moyens de payer des prix du blé supérieurs par leur production de pétrole et gaz, l'ASS fera face à une facture d'importations impossible à assurer. C'est pourquoi l'APE régional d'AO et les APE intérimaires de Côte d'Ivoire et du Ghana sont criminels puisqu'ils prévoient de réduire de 5 % à 0 le droit de douane sur l'importation du blé venant de l'UE. Ce qui incitera à importer plus de blé fortement subventionné par l'UE et à consommer plus de pain et de pâtes alimentaires et couscous, retardant le jour où les consommateurs ne pourront plus les payer. Les projets en cours d'introduction de farine de céréales locales ou de manioc dans le pain sont un moindre mal à très court terme car le pourcentage de ces farines est limité à 15 % (dans le projet Banque mondiale-CNCR au Sénégal) ou au mieux à 30 % (dans le projet AFD-SOL au Sénégal). Ce qu'il faut absolument, c'est promouvoir des modèles alimentaires de l'Amérique latine à base de tortillas de maïs et de grandes crêpes de manioc. Mais on peut aussi étendre ces recettes au mil et sorgho pour lesquels d'importantes hausses de rendement sont possibles selon l'exemple de l'Éthiopie où ils sont passés de 840 kg/ha à 2 440kg pour le mil et de 910 kg à 2 810 kg pour le sorgho.

### **3.3 – Le développement autocentré de l'Afrique présuppose une souveraineté monétaire**

Tous ces changements impliquent une politique monétaire radicalement novatrice. En garantissant la convertibilité à taux fixe du FCFA en euros son ré-étiquetage en ECO suite à la décision des présidents Macron et Ouattara à Abidjan en décembre 2019 ne modifiera pas le libre transfert des fonds détournés des leaders africains corrompus et des profits des multinationales. Comme cela est ressorti des débats des Etats généraux de l'ECO à Lomé du 26 au 28 mai 2021, cela ne résoudrait pas la nécessaire construction d'une monnaie unique ou commune au niveau de la CEDEAO pour faciliter l'intégration économique régionale<sup>23</sup>. Puisque les Etats non UEMOA ont déjà leur souveraineté monétaire c'est d'abord aux Etats UEMOA de conquérir la leur, d'autant qu'ils ne représentent en 2020 que 21,7 % du PIB total de la CEDEAO, contre 65,2% au seul Nigéria. Ce n'est sûrement pas ce pays qui accepterait se s'aligner sur les critères de convergence, même assouplis, de l'UEMOA. Et, comme il faut une étroite complémentarité entre les politiques monétaire et budgétaire avec redistribution minimale du revenu national aux entreprises et ménages défavorisés, on ne peut non plus s'attendre à ce que le Nigéria finance largement les autres Etats de la CEDEAO<sup>24</sup>.

Or, comme le montre la Théorie Monétaire Moderne (MMT)<sup>25</sup>, une souveraineté monétaire pérenne pour les PED sans devise convertible n'est possible sans inflation que si l'émission de la monnaie nationale n'est pas limitée par l'insuffisance des ressources réelles nationales (équipements, consommations intermédiaires, produits finis, main-d'œuvre qualifiée) pour ne pas avoir à s'endetter en devises étrangères. Tant que les ressources nationales réelles sont en quantité suffisantes l'Etat peut émettre de la monnaie de façon illimitée sans levée d'impôts préalablement et sans risque d'inflation, a fortiori s'il continue à disposer de devises fortes par un minimum d'exportations. Un cas exemplaire est celui du Japon avec, en 2017, un taux d'endettement de 250 % du PIB et un taux d'inflation très faible, de 0,8%.

<sup>23</sup> <https://telegramme228.com/une-feuille-de-route-pour-la.html>

<sup>24</sup> [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/30/la-monnaie-unique-ouest-africaine-risque-d-etre-un-echec-cuisant\\_5483447\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/30/la-monnaie-unique-ouest-africaine-risque-d-etre-un-echec-cuisant_5483447_3212.html). Voir J. Berthelot "Commentaires préliminaires à la Déclaration de Lomé (28 mai 2011)", <https://www.sol-asso.fr/analyses-politiques-agricoles-jacques-berthelot-2021/>

<sup>25</sup> <https://zoom.us/rec/share/->

SbU7U7IW0RcT5nw8JoLd2XsV3IVZBqia2eOEdIMr7nMquCb8gAsLse5ikpef3g.SIQZztzbyGcAiF1 (Code secret : gjFvC?5y)



Comme tous les pays de l'UEMOA ne s'engageront pas très vite sur cette voie, tant la prégnance des analyses néo-classiques est forte chez les économistes africains comme on l'a vu à Lomé, la solution passera par la mise en oeuvre dans les Etats qui seront prêts. Or cela pourrait se faire au Sénégal puisque le candidat à la prochaine élection présidentielle, Ousmane Sonko, s'est engagé à l'appliquer dans sa longue intervention par internet le 26 mai à Lomé<sup>26</sup>. Et le succès de cette première expérience ferait boule de neige dans le reste de l'UEMOA et de la CEDEAO.

Une politique monétaire nationale basée sur la TMM serait particulièrement utile et facile pour atteindre la souveraineté alimentaire en finançant par la planche à billets l'installation de millions d'emplois après formation à l'agriculture agroécologique des jeunes sans perspectives d'avenir – autres que de risquer leur vie en tentant d'atteindre l'UE, d'où ils seront refoulés, ou de rejoindre les mouvements jihadistes comme dernier recours –, puisqu'elle ne nécessite pas d'importations significatives d'équipements ou de consommations intermédiaires.

## Conclusion

L'analyse détaillée des échanges de l'Afrique et de ses grandes régions confirme l'impasse de leur orientation extravertie pour atteindre les objectifs du développement durable en 2030. Bien que sa part dans la population mondiale soit passée de 12,5 % en 1995 à 17 % en 2019, sa part des exportations mondiales a baissé de 2,8 % à 2,2 % et celle des importations mondiales de 2,8 % à 2,4 %. Le déficit de ses échanges a été multiplié par 7,2, dont par 9,9 pour ses échanges alimentaires et par 4,6 pour ceux de produits manufacturés, déficits non compensés par le quadruplement de l'excédent des échanges de métaux-minerais-combustibles. Sans les échanges de café-cacao-thé-épices (CCTE) – pas des produits alimentaires de base – le déficit alimentaire a été multiplié par 5,8 en Afrique subsaharienne. Mais, en tenant compte de la production africaine, la part des importations extra-UA sur la consommation alimentaire n'a été en 2016-18 que de 17,7 %, démentant l'allégation de la CNUCED qu'elle aurait été de 85 %.

Si l'UE reste de loin le principal client et fournisseur de l'Afrique en 2019 pour tous les secteurs, sa part a nettement baissé depuis 1995 alors que celle des échanges intra-Afrique a progressé et que celle de la Chine a explosé mais reste 2,7 fois inférieure à celle de l'UE pour les exportations totales vers l'Afrique et 1,7 fois inférieure pour ses importations totales. Il est dramatique de constater que, malgré que l'ASS ait énormément souffert des APE imposés par l'UE sur la base de mensonges, l'Union africaine (UA) souffrirait bien plus avec l'Accord succédant à celui de Cotonou puisque les APE seront élargis à de nouveaux domaines et que l'UE soutiendra davantage la Zone continentale de libre-échange africaine (ZLECAf) qui profitera beaucoup à ses multinationales. L'ambition de faire de l'Afrique le « *prochain centre manufacturier mondial* » est totalement irréaliste puisque sa part des exportations mondiales de produits manufacturés (PM) n'est que de 0,46% en 2019 et que les importations des PM à technologie moyenne et élevée sont 2,5 fois supérieures à celles des PM à forte intensité de main-d'œuvre et à technologie faible et le déficit des premières a été 2,8 fois supérieure à celui des secondes.

Comme les échanges intra-africains se limitent essentiellement à ceux intra-CER (Communauté économique régionale) et sont très faibles avec le reste de l'Afrique, tous les efforts doivent porter sur le renforcement de leur intégration et tendre à une unification

---

<sup>26</sup> <https://fb.watch/5K5hxFkgFk/>

politique avec une redistribution des revenus pour les entreprises et ménages moins compétitifs. Et, puisque l'Afrique est le continent qui a le plus souffert de la domination multiforme de l'UE, c'est elle qui peut le plus changer les règles inéquitables de l'OMC, ce qui implique que les CER puis l'UA deviennent membres de l'OMC. Cela facilitera l'objectif prioritaire de souveraineté alimentaire puisque les deux tiers des actifs de l'ASS et le tiers de ceux de l'AFN sont dans les secteurs agriculture-élevage-pêche-forêts, les seuls pouvant créer les dizaines de millions d'emplois pour les jeunes. Cela implique de refonder la politique agricole des CER sur cinq piliers : réforme radicale du foncier agricole ; garantie de prix agricoles durablement rémunérateurs ; promotion des systèmes de production agroécologiques ; compensation des hausses de prix agricoles pour les consommateurs et changement de leurs habitudes alimentaires. Mais cela implique un changement radical de la politique monétaire pour financer tous ces objectifs sans endettement en devises fortes.